

Résolution présentée par la délégation de la République du Costa Rica

République du Costa Rica

Thème Objectifs du développement durable

Concerne Diminution de l'utilisation des produits agrochimiques

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par les dégâts environnementaux causés par une agriculture non durable dans le monde, notamment sur la pollution de l'eau et des sols,

Déplorant le manque de prise de conscience, d'actes, et par conséquent d'investissements de certains pays à ce sujet,

Saluant les efforts de la Confédération Suisse, pionnière dans le secteur bio et occupant la première place en terme de consommation de produits bio par habitant,

Rappelant que notre pays se fixe des objectifs dans le domaine de l'écologie, comme par exemple être le premier pays à stopper ses émissions de carbone d'ici à 2021,

Soulignant la mise en place par le gouvernement d'une politique environnementale ambitieuse, l'adoption de mesures concrètes, à savoir: classer un tiers de son territoire sous le statut de parc national, reboiser les terres défrichées...,

Décide d'implémenter deux mesures permettant la diminution de l'utilisation des produits agrochimiques, soit;

1. Promouvoir et subventionner la culture associée auprès des agriculteurs;
2. Création d'une base de données regroupant les bonnes pratiques issues de cultures traditionnelles, mise à disposition par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le texte français fait foi

